

# Rapport d'activité CHRS 2022

**Association FIT Une Femme Un Toit**



*Rapport rédigé par Louise Miragliese (cadre socio-éducative) et Cécile Pudebat (directrice)*

## Mot de la présidente

2022... des changements, des rebonds, on tient, on échange et on se consolide pour repartir !

Après les importants bouleversements connus en 2021, l'année 2022 a également été riche en changements. En début d'année, un CDD de remplacement pour le congé maternité d'Amandine Maraval directrice du LAO et du CHU est recruté, il permet d'accueillir une nouvelle cheffe de service du CHU, Carole Chotil-Rosa, ancienne éducatrice du CHRS. Le LAO voit les départs de l'équipe précédente se concrétiser, nous acceptons des ruptures conventionnelles. Amandine rentre de congé maternité en mars et le CDD de remplacement prend le relai pour le départ en congé maternité de Cécile Pudebat, la directrice du CHRS mais ne se concrétise pas. La présidente prend alors le relai et assume en binôme avec la cheffe de service Louise Miragliese la direction du CHRS. Bref, les six premiers mois de 2022 restent chaotiques mais nous programmons début juillet un séminaire des cadres, avec des membres du CA, les directrices et les cheffes de service et animé par le cabinet Transfairh. Après la première demi-journée, nous sommes tenues de tout interrompre car la DRIHL vient visiter les deux centres d'hébergement. Si ces visites entraînent du stress, il s'agira en fait d'un moment riche pour faire le point et savoir où nous en sommes. La DRIHL nous rassure, rien de grave, les rapports de visite actent les points à améliorer, cela nous donne une feuille de route bien utile, des priorités... malheureusement laissées en suspens depuis de nombreuses années.

En septembre, les deux directrices sont toutes deux de retour, chacune épaulée par une cheffe de service. Nous reprenons aussi le séminaire des cadres interrompu en juillet, l'occasion de se parler, de revenir sur nos difficultés, de mieux nous connaître, de comprendre nos attentes respectives et de réfléchir aux rôles de chacune, à notre organisation et à son évolution. Nous repartons motivées, conscientes de nos forces, de nos axes d'amélioration et de notre attachement à notre beau projet associatif et au sens de notre engagement et de notre travail.

L'année a aussi été marquée par la recherche d'un nouveau site pour les places de CHU face à l'arrêt de la convention avec l'appart-hôtel Adagio. En effet, coupe du monde de Rugby et JO à Paris incitent tous les hôtels à rénover leurs chambres pour accueillir des touristes. Trouver 49 places pour une durée de moins de deux ans, pas trop loin du LAO et dans le respect du budget d'un CHU est bien compliqué, des pistes en Seine-Saint-Denis sont travaillées mais les craintes de l'isolement des lieux et les besoins de moyens supplémentaires pour assurer la sécurité des jeunes femmes nous contraignent en décembre à renoncer. Nous envisageons alors de fermer les places de CHU mais en échangeant entre les équipes, le CHRS propose d'accueillir 12 places de CHU dans son immeuble à partir de février 2023, après avoir réorganisé les chambres et rénové certaines.

Une année donc bien chargée, une année pendant laquelle la solidarité dans les équipes a permis de faire face et la collaboration entre les directions, les cheffes de service et le bureau s'est consolidée.

femmes à Nantes en novembre avec en ouverture de la première journée le slam d'une jeune femme accompagnée par l'association et en conclusion de la journée de professionnel.es la prise de parole de la Présidente. Enfin une année où pour la première fois l'association a invité les salarié.es et partenaires privilégiés pour un repas festif de fin d'année sur la Seine, un moment de convivialité, d'esprit d'équipe et de bonne humeur ! Car même si les deux dernières années ont été bien difficile, nous nous

consolidons, nous reconstruisons un nouvel esprit FIT toujours centré sur l'émancipation des jeunes femmes mais aussi plus collectif et partagé et tourné vers de nouveaux projets. La construction du passage Dubail s'est en effet redynamisée en 2022 et nous espérons le déménagement du CHRS et le redéploiement des places de CHU fin 2024.

2022 a aussi été une année de consolidation de notre expertise sur l'accompagnement des entreprises s'engageant auprès de leurs salariées victimes de violences conjugales ou intrafamiliales. Notre partenariat avec EDF a été reconduit et nous formons et sensibilisons aussi d'autres entreprises ainsi que des syndicats. Nous avons aussi travaillé à une méthodologie sur ce sujet avec la fédération nationale des CIDFF en l'expérimentant avec 6 CIDFF dans des entreprises de leurs territoires, un séminaire de restitution a conclu en novembre cette belle expérience.

Merci à toutes et tous d'avoir traversé avec nous cette année 2022, merci à l'ensemble des salarié.es, de leur engagement, merci aux partenaires de continuer à croire en notre beau projet et d'être à nos côtés, merci aux administratrices et au Bureau de maintenir le cap, merci à toutes et tous de mettre les jeunes femmes que nous accompagnons au centre de votre engagement !

---

**Membres du Conseil d'Administration 2022**

Marie-Noëlle Bas – Administratrice

Marie Becker – Administratrice

Bernadette Collain – Trésorière

Delphine Jarraud – Administratrice

Bénédicte Jaulin – Administratrice

Iman Karzabi – Administratrice

Séverine Lemièrre – Présidente

Marion Muracciole – Secrétaire

Françoise Picq – Administratrice

## **Table des matières :**

Mot de la présidente .....	- 1 -
<b>RAPPORT D'ACTIVITÉ CHRS 2022</b>	
<b>SITUATION DES RESIDENTES A L'ARRIVEE AU CHRS - 4 -</b>	
▪ CARACTERISTIQUES DU PUBLIC .....	- 4 -
▪ PARCOURS DE VIOLENCES.....	- 5 -
<b>ACCOMPAGNEMENT CONTRE LA PRECARITE - 7 -</b>	
▪ UN TROUSSEAU A L'ARRIVEE .....	- 7 -
▪ LA BANQUE ALIMENTAIRE .....	- 7 -
▪ LA CREATION D'UN ESPACE DE CONVIVIALITE .....	- 8 -
▪ LE VESTIAIRE SOLIDAIRE .....	- 8 -
▪ LE FOND D'AIDE AUX JEUNES .....	- 8 -
<b>REINFORCEMENT DE LA SECURITE AU CHRS - 8 -</b>	
▪ ETROITE COLLABORATION AVEC LE COMMISSARIAT DE PARIS CENTRE.....	- 8 -
▪ AMELIORATION DU POSTE D'AGENT.E D'ACCUEIL ET DE SECURITE .....	- 9 -
▪ FORMATION DU PERSONNEL DU CHRS .....	- 9 -
▪ VIGILANCE RENFORCEE SUR LES PREMIERS SECOURS ET LA SECURITE INCENDIE .....	- 9 -
▪ RENOVATION DU BATIMENT .....	- 10 -
<b>REINFORCEMENT DE L'ACCOMPAGNEMENT SUR LA SANTE - 10 -</b>	
▪ L'ACCES A LA SANTE : UN DROIT EN PRINCIPE .....	- 10 -
▪ PLATEAU SANTE .....	- 11 -
▪ LE SECTEUR DE LA PSYCHIATRIE TOUJOURS AUSSI ALARMANT .....	- 12 -
▪ LE ROLE DES HOPITAUX PUBLICS ET DES MATERNITES .....	- 13 -
<b>ACCES A L'EMPLOI - 14 -</b>	
▪ SITUATION A LEUR ARRIVEE .....	- 14 -
▪ MESURER L'IMPACT DES VIOLENCES SUR LA SCOLARITE ET L'EMPLOI .....	- 15 -
▪ L'ACTION DU CHRS : PARTENARIATS ET ATELIER EMPLOI .....	- 16 -
▪ BILAN .....	- 17 -
<b>ACCOMPAGNEMENT VERS LE LOGEMENT - 18 -</b>	
<b>L'ACCES AU DROIT - 19 -</b>	
▪ SITUATION ADMINISTRATIVE DES JEUNES FEMMES .....	- 19 -
▪ SOUTIEN ET ACCOMPAGNEMENT SYSTEMATIQUE D'UN.E AVOCAT.E ET D'UNE EDUCATRICE .....	- 20 -
▪ FORMATION DES EDUCATRICES .....	- 21 -
<b>LES ACTIONS COLLECTIVES - 22 -</b>	
▪ VIE COLLECTIVE AU CHRS .....	- 22 -
▪ LES ACTIVITES D'ETE ET D'HIVER.....	- 23 -
▪ ACTIONS DE SENSIBILISATION AUX DROITS DES FEMMES ET A LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES .....	- 24 -
▪ MANIFESTATIONS EN FAVEUR DES DROITS DES FEMMES .....	- 26 -
<b>L'EQUIPE SALARIEE - 26 -</b>	

## Situation des résidentes à l'arrivée au CHRS

### ▪ Caractéristiques du public

En 2022, sur les 60 places du CHRS, nous avons hébergé 83 résidentes sur l'année. Nous avons accueilli 21 nouvelles jeunes femmes et accompagné 29 résidentes vers une autre solution d'hébergement ou de logement. Cette année, l'âge moyen des nouvelles résidentes se situe autour de 21 ans (contre 19 ans l'année dernière). Nous avons ainsi pu observer que leur parcours est davantage marqué par une période d'errance avant l'arrivée au CHRS (83% d'entre elles contre 56% en 2021).

Les situations de violences conjugales et/ou intrafamiliales sont un facteur déterminant du départ du domicile pour ces jeunes femmes et le déclencheur de leur parcours d'errance. Mais avant leur arrivée au CHRS, la majorité des femmes a connu différents hébergements précaires chez un tiers, dans le cadre de nuitées en hôtel social ou d'accueils dans d'autres structures d'hébergements type CHU/CHRS. Certaines ont même connu la rue. Leur itinérance dure généralement depuis plusieurs mois – voire plusieurs années.

« L'urgence », la « mise à l'abri » instituent ainsi une précarité institutionnelle aménagée qui inscrit les femmes dans un circuit interminable et précaire des services d'urgence<sup>1</sup>. Cette diversité des parcours témoigne bien en réalité du dénominateur commun des violences subies qui sont à l'origine de leur situation actuelle de précarité.

Cela renforce ainsi la légitimité d'un établissement comme le CHRS de l'association « FIT Une Femme Un Toit » (ci-après « l'association FIT » ou le « FIT »), qui permet aux jeunes femmes de sortir de la précarité grâce à un accompagnement socio-éducatif global mais également de leur situation de violences par une prise charge qualifiée et spécialisée. Plus que jamais l'accès pour ces jeunes femmes à un lieu sécurisé, un endroit où elles peuvent dormir sans crainte d'être agressées apparaît essentiel. Il est important de souligner que dans leur discours la non-mixité de l'établissement est un des premiers facteurs de cette réassurance.

Toutefois ce parcours d'errance et de précarité implique au cours de l'accompagnement la mise en œuvre par l'équipe éducative du CHRS d'un travail sur les conditions d'appropriation de leur chambre. Passer du « mode survie » à une vie plus stable et en collectivité ne va pas toujours de soi. Ainsi l'entretien de leur lieu de vie, la communication entre colocataires, l'autonomie vis-à-vis de la gestion de leur repas... font souvent l'objet de discussions ou d'ajustements au début de la prise en charge. Cela d'autant plus que les jeunes femmes présentes au CHRS sont très différentes les unes des autres : certaines sont en emploi, d'autres sans activité, des jeunes femmes peuvent être enceintes, certaines font des études, d'autres n'ont jamais été scolarisées et 18 nationalités cohabitent...

Notre accompagnement est alors multiple, il s'agit à la fois de proposer à chacune :

- un accueil sécurisé, adapté et attentif aux violences qu'elles ont subies

---

<sup>1</sup> Patrick Bruneteaux, « L'hébergement d'urgence à Paris ou l'accueil en souffrance », Sociétés contemporaines 2006/3 (no 63), p. 105-125.

- un accompagnement social global leur permettant d'accéder progressivement à plus d'autonomie et de subvenir à leur besoin.

Et aussi d'assurer une présence, une écoute au quotidien pour apaiser leurs angoisses, médiatiser les conflits, les aider à investir et entretenir leur espace de vie.

A leur arrivée au CHRS en 2022, 86% des résidentes sont sans ressources financières. Une situation qui se dégrade par rapport à l'année dernière où elles étaient déjà 75% sans ressources à leur arrivée. Face à cette situation de grande précarité, le CHRS leur apporte une aide financière pour se nourrir et pour acheter des produits d'hygiène et un accès sans condition de revenus à une banque alimentaire.

En 2022, la majorité des admissions ont été faites via le SIAO (14 jeunes femmes). Cette année a en effet été marquée par un rapprochement avec la coordinatrice du SIAO en charge des publics spécifiques. Plusieurs réunions ont été organisées au CHRS avec l'ensemble de l'équipe éducative puis avec les membres de la direction afin de mieux cibler les attentes de chacun.e et mettre en place des outils communs plus efficaces. Les cadres socio-éducatives des deux établissements d'hébergement de l'association ont également bénéficié d'une formation afin de mettre à jour les données sur la plateforme SI SIAO. L'équipe éducative a elle aussi bénéficié d'une formation en interne concernant la mise à jour des évaluations à remplir sur le SI SIAO.

En accord avec la DRIHL, le CHRS bénéficie d'une convention avec le SIAO nous permettant de recevoir des demandes d'admission en direct de la part de multiples partenaires et acteurs sociaux en raison de la spécificité du public accueilli. En 2022, 7 jeunes femmes ont ainsi été orientées, notamment par le LAO, autre structure de l'association FIT et par des associations œuvrant pour les droits des femmes. Ces partenaires sont en mesure de faire les premières évaluations sociales et d'orienter de manière prioritaire des jeunes femmes victimes de violences ayant besoin d'un accompagnement spécifique et d'un hébergement sécurisé vers notre établissement.

## ▪ Parcours de violences

Lors de l'entretien d'admission, l'équipe du CHRS procède à un questionnaire systématique des violences subies par les jeunes femmes. Il s'agit d'emblée d'être à l'initiative de ce questionnement pour ouvrir un espace de parole sécurisant dans lequel les jeunes femmes peuvent s'exprimer dès leur arrivée ou plus tard quand elles se sentiront prêtes.

La compréhension du mot « violence » peut varier fortement d'une personne à l'autre et nécessite un travail d'explicitation auprès des jeunes femmes. Nous avons adopté une méthode de description permettant de nommer des faits de manière progressive dans les différents cadres de vie des femmes. Inspiré du modèle élaboré par l'enquête ENVEFF <sup>2</sup> « *le questionnement répété, sphère par sphère, sur les actes de violence subis [permet] un travail de mémorisation. Cette méthode a également pu produire chez certaines femmes une forme de prise de conscience du phénomène, les amenant à reconsidérer des situations vécues qu'elles n'auraient pas déclarées dans un premier temps et permettant qu'elles les évoquent en fin d'entretien.* <sup>3</sup> »

---

<sup>2</sup> Enquête Nationale sur les Violences Envers les Femmes en France (ENVEFF), la documentation Française, 2003

<sup>3</sup> Maryse Jaspard, Les violences contre les femmes, La Découverte, Paris, 2005

Les violences intrafamiliales et les violences conjugales sont les principales situations évoquées par les jeunes femmes. Ainsi 88% résidentes disent avoir subi des violences intrafamiliales et 58% ont été victimes de violences conjugales.

Les violences sexuelles occupent également une part importante dans l'histoire traumatique des jeunes femmes notamment le viol et les agressions sexuelles ; 65% des jeunes femmes ont été victimes de violences sexuelles dont 48% d'entre elles de viols, 59% d'agressions sexuelles, 7% de viols par inceste. Par ailleurs, l'excision concerne 7% des jeunes femmes accueillies. Elle est le plus souvent perpétrée en bas âge mais également au moment de l'adolescence.

La problématique des mariages forcés regroupe à elle seule ces 3 principales situations de violences. Elle implique la plupart du temps des maltraitances exercées par la famille et des violences conjugales pour maintenir les femmes sous emprise. Les actes sexuels qui ont lieu dans le cadre d'un mariage forcé sont majoritairement des viols conjugaux. 30% des jeunes femmes hébergées au CHRS ont subi ou fui un mariage forcé (contre 15% en 2021).

Enfin, 10% des jeunes femmes hébergées ont subi des violences politiques dans leur pays d'origine.

Soulignons que notamment dans le cas des mariages forcés ou de l'excision, il faut encore aujourd'hui lutter contre une forme d'« exotisation » des violences qui revient souvent à les banaliser en faisant appel à des références culturelles. Ce relativisme culturel est empreint de racisme et presque toujours de sexisme qui consiste le plus souvent à dédouaner les hommes au comportement machiste sous prétexte de leur origine. Cette posture ne reconnaît pas l'universalité des droits des personnes à ne subir aucune atteinte à leur intégrité psychique et physique. Il est ainsi important de rappeler qu'aucun lien qu'il soit familial, conjugal, communautaire ou religieux, ne donne le droit d'exercer une violence. Les droits des personnes sont universels et ne souffrent d'aucune exception.

Concernant la prostitution, nous observons que ces situations de violences sont souvent minimisées ou cachées à leur arrivée par les jeunes femmes. Lorsqu'elles sont évoquées, ces pratiques sont déclarées comme relevant du passé ou comme occasionnelles. Elles sont ainsi souvent euphémisées dans leur récit voire occultées. Parfois les femmes répondent négativement à la question posée mais font état par la suite de pratiques qui s'y apparentent –utilisant un vocabulaire différent de celui que nous utilisons généralement pour parler de prostitution.

Confrontées à l'absence de revenu ou à l'errance, il arrive aussi parfois que les jeunes femmes mettent leur corps à contribution pour survivre : contre une solution d'hébergement, contre un repas. « Il fallait bien une monnaie d'échange » disent-elles. Très souvent la proposition vient des hommes, parfois elles l'ont appris à leur dépend, « c'est comme ça que ça marche ». Nous observons avec inquiétude aussi l'effet du capitalisme et l'attrait pour les biens de consommation chez ces jeunes privées de ressources qui parfois préfèrent parler de « michetonnage » pour qualifier les services rendus contre l'achat du dernier iPhone, l'entrée dans les boîtes de nuit les plus prisées de Paris ou de vacances dans le Sud de la France. Elles sont souvent loin de percevoir la dangerosité de ces nouveaux « loverboy », mi amant, mi proxénète sans foi, ni loi. Ainsi en 2022, 27% des résidentes déclarent avoir eu recours à la prostitution.

## **Accompagnement contre la précarité**

Lorsque les résidentes arrivent au CHRS, elles ont très peu d'effets personnels. Parties parfois précipitamment de leur domicile, la plupart sans ressources, elles sont confrontées à une situation de grande précarité. En 2022, nous observons une augmentation de toutes les aides financières accordées par le CHRS aux résidentes.

Le CHRS propose aux résidentes qui n'ont aucun revenu une aide financière tous les 15 jours pour se nourrir et pour acheter des produits d'hygiène sous forme de tickets services : 71% des résidentes en ont bénéficié en 2022 (contre 63% en 2021). Nous leur apportons également une aide à la mobilité pour se déplacer, par le financement de titre de transport pour 60% d'entre elles (contre 53% en 2021). Cette année, 98% des résidentes ont pu bénéficier des produits issus de la banque alimentaire sans condition de revenu.

L'action de l'équipe technique du CHRS est un élément important pour l'accès aux biens de première nécessité et l'amélioration continue des services proposés aux résidentes. En particulier Nadia, la maîtresse de maison, veille quotidiennement au bien-être de chaque résidente.

### **▪ Un trousseau à l'arrivée**

A chaque nouvelle arrivée, Nadia prépare la chambre de la future résidente avec attention. Elle dépose dans sa chambre un trousseau neuf et un kit de bienvenue. Le trousseau fourni par le CHRS est constitué de couverture, oreiller, draps neufs et ustensiles de cuisine pour être autonome. Grâce aux dons, Nadia dispose également un kit de première nécessité : une trousse de toilette avec des produits d'hygiène et des sous-vêtements, un pyjama, une paire de baskets.

### **▪ La Banque alimentaire**

Depuis le mois d'août 2021, sur une initiative de la direction, l'organisation de la banque alimentaire a évolué permettant une amélioration qualitative et quantitative de son approvisionnement. Auparavant, un livreur amenait uniquement des denrées de base (huile, pâtes, riz) et parfois en quantité trop juste pour 60 résidentes. Grâce à cette nouvelle organisation, chaque mardi matin, Mohamed et Nadia se rendent aux entrepôts de la banque alimentaire pour choisir les denrées alimentaires. Ils y passent un temps précieux à choisir les aliments, les peser, les ranger dans la camionnette et les décharger ensuite au CHRS pour le plus grand plaisir des résidentes.

Nadia incarne parfaitement la figure rassurante et souvent l'esprit maternel du lieu. Elle sait ce que les jeunes femmes aiment manger, elles lui ont montré au préalable et Nadia s'efforce de trouver les produits qui s'en rapprochent.

Depuis la mise en place de ce système, la banque alimentaire s'est remplie de produits frais, de légumes de saison, de viande et de poisson. Nadia incite davantage les jeunes femmes à préparer leur repas et n'hésite pas à leur divulguer des conseils et à faire la cuisine avec elles.



Par ailleurs, le local de la banque alimentaire a été déménagé et reconstruit afin d'être plus facile d'accès et plus aéré pour la meilleure conservation des produits.

#### ▪ **La création d'un Espace de Convivialité**

Un espace de convivialité situé dans le salon au rez-de-chaussée, ouvert 7jours/7, 24h/24 a été mis en place au sein du CHRS pour toutes les résidentes sans condition de revenus. Du thé, du café et des collations (biscuits, fruits) sont à la disposition des résidentes qui peuvent se servir librement. Nadia est chargée d'alimenter tout au long de la journée cet espace qui rencontre beaucoup de succès auprès des résidentes, d'autant que la pièce est équipée d'un téléviseur et d'un abonnement Netflix.

#### ▪ **Le Vestiaire Solidaire**

Le CHRS met à disposition de toutes les résidentes un vestiaire. Nous recevons des dons de vêtements toute l'année. Nadia vérifie la qualité, les lave et les dispose dans un dressing. Il est ouvert chaque matin et les jeunes femmes peuvent essayer sur place, librement. Il arrive également que des résidentes elles-mêmes donnent des vêtements pour les autres jeunes femmes. C'est ainsi devenu progressivement un lieu de solidarité entre elles.

#### ▪ **Le Fond d'Aide aux Jeunes**

Le FAJ est une aide financière ponctuelle destinée aux jeunes de 18 à 24 ans en situation de précarité. Elle est attribuée par la Mission Locale pour une aide à la subsistance, à la vêtue, l'entrée en formation... C'est la principale subvention sollicitée par l'équipe éducative. En 2022, 43% des résidentes en ont bénéficié.

L'équipe du CHRS a toujours entretenu des rapports de proximité avec les responsables du FAJ, attentifs à la situation des jeunes femmes accueillies.

## **Renforcement de la sécurité au CHRS**

En 2022, nous avons encore accentué nos efforts quant à la sécurité des résidentes et des salariées du CHRS.

#### ▪ **Etroite collaboration avec le commissariat de Paris Centre**

Nous avons continué d'utiliser systématiquement le numéro direct du commissariat de Paris Centre qui nous avait été communiqué en 2021 pour permettre une meilleure réactivité des forces de police sensibilisées aux missions et au public du CHRS. Nous avons également à nouveau reçu la visite du responsable de la Mission de Prévention du Commissariat afin de mettre à jour nos procédures de sécurité. Ainsi plusieurs conjoints violents, sortant de prison et/ou bénéficiant d'une mesure d'éloignement ont pu faire l'objet d'un signalement.

Par ailleurs, nous avons continué d'entretenir tout au long de l'année des liens étroits de travail avec Mme ZAKARI, intervenante sociale au commissariat. Cette dernière a l'habitude de travailler avec les équipes du CHRS pour accompagner et faciliter les dépôts de plaintes des jeunes femmes. Elle peut notamment les recevoir en amont et ensuite préparer les dépôts de plainte avec le fonctionnaire chargé de l'enregistrer pour garantir la meilleure prise en charge possible. Mme ZAKARI permet l'orientation vers les services les plus compétents, notamment la Brigade Locale de la Protection des Familles (BLPF). Ainsi, de manière systématique, lorsqu'une jeune femme du CHRS souhaite déposer plainte, les éducatrices prennent contact avec elle pour prendre rendez-vous. Malgré sa charge de travail, Mme ZAKARI se montre toujours disponible pour les résidentes du CHRS et nous l'en remercions.

#### ▪ **Amélioration du poste d'agent.e d'accueil et de sécurité**

Nous avons beaucoup travaillé en 2022 sur l'amélioration du poste d'agent.e d'accueil et de sécurité. Ainsi, nous avons collaboré de manière très étroite avec notre prestataire externe AEF94 pour former tou.tes les agent.es d'accueil et de sécurité et veiller à ce que les enjeux de ce poste soit bien compris par les différent.es professionnel.les. Nous avons à ce titre organisé des formations et amélioré la communication avec ces agent.es via le cahier de liaison. Chaque agent.e d'accueil et de sécurité, qu'il ou elle soit salarié.e du FIT ou d'AEF94, bénéficie ainsi régulièrement d'une formation d'une demi-journée animée par la directrice sur les protocoles de sécurité de l'établissement (caméra de surveillance, contrôle des entrées, confidentialité de l'adresse du CHRS, enjeux liés aux spécificités du public accueilli, astreintes, etc...).

#### ▪ **Formation du personnel du CHRS**

L'ensemble des salarié.es du CHRS a bénéficié de formations liées à la sécurité assurées par des professionnels via notre organisme de formation partenaire NEOFIS. Ainsi, les salarié.es du CHRS ont bénéficié en 2022 des formations suivantes :

- formation Sauveteur Secouriste Travail délivrée par un pompier professionnel qui a eu lieu les 10 et 11 octobre 2022,
- formation évacuation incendie délivrée par un pompier professionnel qui a eu lieu le 17 octobre 2022,
- formation sur la gestion des conflits préparée en fin d'année 2022 avec une consultante experte en risques psycho-sociaux pour l'adapter aux spécificités de notre public et de nos missions et organisée début 2023.

#### ▪ **Vigilance renforcée sur les premiers secours et la sécurité incendie**

Le CHRS a fait installer dans son bâtiment, au rez-de-chaussée (au niveau de l'accueil) et au 3<sup>ème</sup> étage, deux défibrillateurs. Tout.es les salarié.es ont été formé.es à l'utilisation de ces défibrillateurs lors de la formation Sauveteur Secouriste Travail. Par ailleurs, la trousse de secours située à l'accueil, a été intégralement refaite à la suite des préconisations du pompier professionnel lors de la formation Sauveteur Secouriste Travail.

D'autre part, une vérification complète de tout le matériel lié à la sécurité incendie (extincteurs, détecteurs de fumée, SSI) a été effectuée et tous les éléments défectueux et/ou obsolètes ont été remplacés. Un audit général de la sécurité du bâtiment sera engagé en 2023 afin de garantir la conformité du lieu et des nouveaux équipements installés.

### ▪ **Rénovation du bâtiment**

Nous avons en 2022 poursuivi les travaux de rénovation du bâtiment qui permettent non seulement une amélioration des conditions d'hébergement de nos résidentes mais également des conditions de travail et de sécurité de nos salariées.

Enfin, la porte d'entrée du bâtiment, dont le bois s'était déformé avec le temps ce qui la rendait moins efficace en termes de sécurité, a été intégralement remplacée sur la période fin décembre 2021-début janvier 2022.

## **Renforcement de l'accompagnement sur la santé**

Un axe de travail majeur dans l'accompagnement spécifique de nos jeunes hébergées consiste à prendre en compte l'impact des violences sur leur santé. En effet à partir du même questionnement systématique et sans tabou, nous pouvons observer des chiffres relativement stables dans ce domaine depuis plusieurs années. Nous sommes ainsi en mesure de mettre en avant l'ampleur des psycho traumatismes sur les corps et les esprits des jeunes femmes que nous accompagnons. Cela se traduit souvent par le cumul de plusieurs problématiques de santé ou de somatisation.

Ainsi en 2022 :

- 77% des jeunes femmes déclarent des difficultés psychologiques (dépression, crise d'angoisse)
- 73% déclarent des troubles du sommeil (insomnie, cauchemar)
- 40% déclarent des troubles alimentaires
- 33% déclarent avoir déjà fait des tentatives de suicide
- 29 % déclarent avec des problèmes gynécologiques
- 29% déclarent avoir une ou plusieurs addictions
- 24% déclarent avoir des problèmes dentaires
- 15% déclarent avoir recours à l'automutilation
- 35% souffrent de migraines,
- 17% ont des maladies chroniques (types diabète, insuffisances rénales...)

### ▪ **L'accès à la santé : un droit en principe**

Au vu des nombreux problèmes de santé que rencontrent les résidentes, l'équipe éducative est particulièrement vigilante à accompagner les résidentes dès leur arrivée à ouvrir, mettre à jour ou renouveler leurs droits en matière de santé.

Le délai traitement de la Complémentaire Santé Solidaire (CSS) ou de l'Aide Médicale d'Etat (AME) reste encore long (2 à 4 mois) et peut devenir un parcours de la combattante en cas de violences administratives (lorsque le conjoint ou la famille détient tous les papiers) ou de changement de département.

L'un des premiers objectifs du projet personnalisé d'accompagnement vise ainsi à aider les jeunes femmes à ouvrir leur accès aux droits à la sécurité sociale ou à les renouveler. En 2022, à leur arrivée, 31% des jeunes femmes n'avaient pas de droit ouvert à l'assurance maladie.

Au cours de l'accompagnement, les démarches d'aide d'affiliation et/ou renouvellement à la CSS représentent 72% des actions engagées par les travailleuses sociales auprès des résidentes, 8% concernent l'affiliation à l'AME et 10% l'affiliation à une mutuelle.

### ▪ Plateau santé

Face à ce constat, nous avons consacré nos efforts en 2022 à remettre en place un plateau santé grâce à la désignation d'une référente sociale déjà très engagée sur cette thématique, Mme DIOUF. L'objectif était de pouvoir harmoniser une offre de soin adaptée aux besoins de résidentes en nouant des relations privilégiées avec des praticiens de santé.

En raison de la crise du secteur de la santé, il devient même de plus en plus difficile d'accéder à certains services de soin de proximité. Nous avons donc besoin de recréer du lien avec certain.es partenaires, voire parfois compter sur un réseau de solidarité.

Ainsi nous avons pu trouver pour les résidentes du CHRS un médecin traitant à Montreuil sensibilisé aux femmes victimes de violences. Il s'agit d'une praticienne, jeune diplômée, qui accepte même dans certains cas de faire un effort personnel, « *une participation à notre action* » en prenant en consultation des jeunes femmes sans papiers. Nous en profitons pour la remercier.

Une dentiste a accepté de réaliser des devis à moindre coût pour les jeunes femmes du CHRS. Nous avons aussi le projet de mettre en place une action de sensibilisation aux soins dentaires avec des étudiantes d'odontologie afin de pouvoir aborder les questions d'accès au soin mais aussi de phobie notamment lorsqu'il faut ouvrir la bouche après avoir subi des violences sexuelles orales.

La docteure Emmanuelle Piet, présidente du CFCV, suit une dizaine de jeunes femmes en consultation gynécologique.

Nous avons renoué un partenariat avec le planning familial du 2<sup>ème</sup> arrondissement notamment dans le cadre du recours à l'IVG en 2022 (cela concerne 8% des jeunes femmes hébergées) mais aussi lorsque les jeunes femmes s'interrogent quant aux méthodes contraceptives.

Nous avons des liens avec la PMI qui sensibilise les jeunes femmes enceintes à la relation mère enfant, à leur implication de leur rôle de future mère et peut mettre en place des visites de sage-femme au CHRS.

Nous constatons également que les addictions ne cessent d'augmenter d'année en année (alcool, cannabis, médicaments psychotropes, cocaïnes, usage détourné de protoxyde d'azote...) et nous avons maintenant noué des liens plus étroits avec l'hôpital Marmottan afin que les jeunes femmes puissent bénéficier d'un suivi spécialisé en addictologie et une thérapie.

Ainsi en 2022, 87% des jeunes femmes ont ainsi pu être orientées vers des services médicaux (contre 70% en 2021).

### ▪ **Le secteur de la psychiatrie toujours aussi alarmant**

Le constat est sans appel : 77% des jeunes femmes hébergées souffrent de difficultés psychologiques. C'est souvent lors de l'entretien d'admission que cette souffrance est décelée, que les violences passées sous silences sont confiées, souvent pour la première fois. L'équipe éducative préconise systématiquement l'orientation vers une prise en charge psychologique des jeunes femmes. Ainsi, en 2022, 69% des jeunes femmes ont été orientées vers des services de soins psychologiques (contre 60% en 2021).

Néanmoins, nous remarquons que les jeunes femmes ont du mal à s'y rendre. Pour celles qui démarrent un suivi, il est extrêmement difficile de s'y inscrire dans la durée, les résidentes exprimant qu'elles préfèrent les entretiens individuels assurés par leur éducatrice au CHRS. Alors souvent les éducatrices tentent de se mettre en lien avec les psychologues et d'accompagner les jeunes à leur rendez-vous pour soutenir cette démarche.

Nous constatons cependant que les éducatrices ne sont pas toujours bien accueillies par les professionnels de santé. Nous partageons bien évidemment les principes de libre adhésion à la démarche de soin et le secret médical qui nous est souvent brandi comme une limite à notre intervention. Toutefois les éducatrices sont aussi des écoutantes capables d'entendre des récits de vie qui ont brisé psychologiquement ces jeunes femmes et cherchent sans relâche à trouver de nouvelles pistes d'accompagnement afin de permettre aux jeunes femmes de prendre soin d'elle, quitte à bousculer parfois les frontières ou les pratiques établies.

Il arrive également que nous soyons confrontées à une réalité plus complexe. En effet en 2022, 26% des résidentes accueillies présentent des troubles psychiatriques. Il s'agit d'épisodes de décompensation psychique temporaires ou plus durables. Elles peuvent alors se monter très agressives ou à l'inverse rester prostrées, tenir des propos incohérents, souvent à tendance paranoïaque. Les jeunes femmes peuvent également nous confier leurs hallucinations visuelles ou auditives, le plus souvent en lien avec les violences subies. Certaines d'entre elles menacent aussi de se suicider en se positionnant devant la fenêtre ou en nous écrivant des lettres de suicide.

Ces jeunes femmes ne sont quasiment jamais orientées vers une prise en charge psychiatrique ou psychologique spécialisée en psycho trauma en raison des délais d'attente trop longs. Notre premier recours en cas de crise est l'unité psychiatrique de proximité Paris Centre, Emapsy qui en fonction de la gravité ou de l'intensité peut décider soit d'une hospitalisation de quelques jours ou d'un suivi au Centres Médicaux Psychologiques (CMP). Cependant, nous constatons régulièrement, et de manière de plus en plus fréquente, une réticence assumée de la part d'Emapsy pour recevoir en consultation

nos jeunes hébergées et des délais d'attentes interminables, décourageants, pour obtenir un rendez-vous auprès du CMP. La conséquence pour les jeunes femmes est un manque de confiance dans ces partenaires et une réticence quasi systématique à suivre des traitements, lorsqu'ils sont prescrits.

Aujourd'hui l'équipe éducative absorbe une grande part de la souffrance psychique des résidentes au quotidien et des angoisses qu'elle génère. Nous avons des espaces de paroles institutionnels dédiés pour en discuter. Karen Sadlier, Docteure en psychologie clinique, intervient auprès des professionnelles pour les soutenir et les aider à analyser leur ressenti, leur pratique autour de ces situations difficiles.

Toutefois il apparaît de plus en plus nécessaire de devoir recruter, en 2023 au sein de notre équipe, une psychologue, plus à même de pouvoir apporter une évaluation et une prise en charge adaptée.

Dans cette attente, Mme Diouf poursuit ses recherches de partenaires en santé mentale. Elle a pu rencontrer le CMP sectorisé (CMPS), un centre de santé privé accueillant toute personne titulaire d'une carte vitale et qui dispose notamment d'une psychologue spécialisée auprès des femmes victimes de violences. Le CMPS propose également des consultations en langue étrangère.

A noter que l'accès aux soins auprès de tou.tes ces partenaires est conditionné à la possession d'une carte vitale : aucune solution aujourd'hui n'est donc proposée pour les résidentes sans papier, ce qui renforce notre conviction que le recrutement d'une psychologue au sein de notre CHRS est une nécessité pour pouvoir mener à bien nos missions, dans le respect de l'accueil inconditionnel.

### ▪ **Le rôle des hôpitaux publics et des maternités**

Que ce soit le service des urgences classiques ou des urgences psychiatriques, nous tenions à souligner le rôle des hôpitaux publics dans la prise en charge des jeunes femmes. Malgré les actions de prévention et d'accompagnement de l'équipe éducative, il arrive souvent que les jeunes femmes négligent les soins à mettre en place ou ne soient pas suffisamment assidues dans le suivi de leur pathologie. Dès que les symptômes s'estompent, elles ont tendance à repartir de l'avant, dans cette logique du « tout va bien » qui les a fait tenir debout jusque-là. Mais malheureusement les symptômes reviennent lorsqu'un évènement difficile, ou stressant, réactive le trauma. Ce sont alors bien souvent des parcours de santé faits de rupture, de moments de crise plus ou moins réguliers pour certaines qui nécessitent le recours aux services d'urgence répondant toujours présents.

### Les services PASS

Dans l'attente de l'ouverture de leur droit à la sécurité sociale, les résidentes ont toujours la possibilité de rencontrer des médecins ou de bénéficier de traitement grâce aux Permanence d'accès aux Soins accessibles dans les hôpitaux.

## Les maternités

En 2022, 7% des résidentes ont fait l'objet d'une inscription et d'un suivi par une maternité parisienne. L'équipe se met en lien avec les sages femmes et les assistantes sociales de la maternité pour que les jeunes femmes du CHRS puissent bénéficier d'une attention particulière. Le plus souvent mères célibataires, mais aussi privées de soutien familial, cette situation d'isolement peut générer des angoisses tout au long de la grossesse. Pour la majorité d'entre elles, il s'agit également de préparer l'accueil en Centre maternel à la sortie du CHRS pour que les jeunes femmes bénéficient d'un environnement propice au développement de leur enfant et d'un soutien à la parentalité.

## Le handicap

En 2022, nous avons souhaité mettre en avant un chiffre jusqu'alors resté invisible. 4% des jeunes femmes hébergées présentent une situation de handicap reconnue par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) de Paris. Rappelons que le handicap est un facteur aggravant des violences conjugales du fait de la situation de particulière vulnérabilité qu'il génère.

## **Accès à l'emploi**

Le CHRS de l'association FIT mène depuis plusieurs années une action volontariste sur l'emploi. C'est un axe majeur dans l'accompagnement des jeunes femmes en faveur de leur accès à l'autonomie et c'est également une problématique centrale qu'il faut savoir analyser.

En 2016, l'association FIT, par l'intermédiaire de sa Présidente Séverine Lemièrre et le Centre Hubertine Auclert, ont produit un guide à l'attention des acteurs de l'emploi pour les sensibiliser à cette problématique : « *Améliorer l'accès et le maintien à l'emploi des femmes victimes de violence* ».

Forte de cette expertise, nous menons depuis près de dix ans une action partenariale avec la Mission locale de Paris qui nous a permis de sensibiliser les conseillers emploi à cette problématique. Le CHRS est aujourd'hui un acteur bien identifié et nous disposons d'une conseillère dédiée à l'accompagnement renforcé des jeunes femmes. Ainsi le 25 novembre 2022, nous sommes intervenues lors d'une table ronde organisée à « Quartier jeune », lieu d'accueil et d'information dédié aux jeunes parisiens pour présenter les modalités de cet accompagnement spécifique.

Mesurer l'impact des violences sur l'insertion professionnelle est une préconisation forte de l'association afin de pouvoir intégrer cette problématique dans l'accompagnement vers l'emploi et prendre en compte les multiples freins cumulés par les résidentes.

### ▪ **Situation à leur arrivée**

En 2022, à leur arrivée au CHRS, 85% des jeunes femmes étaient sans emploi. Une situation encore plus précaire que l'année dernière (elles étaient 78% en 2021). Parmi elles, seules 6% étaient inscrites au chômage (dont 2% sans bénéficier d'indemnités). Elles étaient 72% à n'être inscrites dans aucune

démarche professionnelle ou de formation (contre 63% en 2021). Elles se situaient ainsi « hors système », en marge des institutions, c'est-à-dire en situation de décrochage.

En miroir, seules 8 % des résidentes étaient en situation d'emploi (contre 11% en 2021) et 2% bénéficiaient des dispositifs en faveur de l'emploi (contrat aidé et garantie jeune).

Par ailleurs, 7% des jeunes femmes étaient en étude à leur arrivée (en majorité lycéennes). Il s'agit souvent des plus jeunes d'entre elles qui suivaient une scolarité « classique » jusque-là et qui ont dû fuir un mariage forcé.

Sur la totalité des résidentes hébergées en 2022, la majorité ont quitté le système scolaire sans diplôme (47%). Elles sont 26% à être titulaire du baccalauréat, 11% d'un CAP/BEP, 5% à avoir atteint un niveau supérieur bac +2. Elles sont 13% à avoir arrêté les études à un niveau inférieur ou égal à la 3<sup>ème</sup>. 4% n'ont jamais été scolarisées. Nous observons que ces chiffres sont relativement stables depuis plusieurs années. Au-delà des trajectoires individuelles, cela tend à démontrer un impact significatif des violences sur la scolarité des jeunes femmes.

### ▪ **Mesurer l'impact des violences sur la scolarité et l'emploi**

Les conséquences des violences sont autant de freins spécifiques et multiples qui pèsent sur le parcours des jeunes femmes.

Tout d'abord, il existe un fort impact sur leur scolarité avec notamment l'arrêt précoce des études, les violences peuvent aussi entraîner des troubles de l'apprentissage, des difficultés à se concentrer, entraîner également un absentéisme lorsqu'il faut dissimuler les traces de coup, générant un décrochage scolaire ou parfois un arrêt brutal de la scolarité dans le cas d'un mariage forcé ou un départ précipité du domicile.

Le manque d'estime de soi, le manque de confiance en soi et de sentiment de honte peuvent entraver les jeunes femmes à mettre en avant leurs compétences. Une tendance à la dévalorisation qui peut leur nuire dans la manière de se présenter lors d'un recrutement, d'oser postuler à certaines offres. L'instabilité matérielle et résidentielle quand elles ont dû fuir leur domicile les empêche parfois de pouvoir fournir tous les justificatifs nécessaires de leurs situations lors des inscriptions à la mission locale ou lors de la signature d'un contrat – des documents souvent confisqués par la famille ou le conjoint comme des attestations de formation, des attestations de sécurité sociale.

En emploi ou en formation, elles peuvent également faire l'objet de harcèlement et de menace de la part de leur famille ou de leur ex-conjoint. Elles expriment souvent la peur que leur conjoint vienne sur leur lieu de travail et fasse un scandale, les harcèle devant ou sur leur lieu de travail, divulgue des informations à caractère intime à leur employeur, s'en prenne à leurs collègues et les menace.

A cela s'ajoutent également des psycho-traumatismes, des souvenirs intrusifs des violences qui peuvent raviver un stress envahissant notamment à travers la relation hiérarchique. Elles peuvent ainsi être transies de peur lorsque leur employeur leur fait des remarques négatives sur leur travail ou se soumettre à des conditions abusives afin d'éviter tous conflits.



Les violences ont également un impact très important sur leur santé (trouble du sommeil, trouble alimentaire, dépression, corps affaiblis par d'anciennes blessures...) entraînant une plus grande fatigabilité, une moins bonne résistance au stress et des arrêts maladies plus fréquents que pour les autres salariées.

Tout cela explique en partie pourquoi il ne suffit pas de proposer une offre d'emploi pour motiver les jeunes femmes à déposer une candidature et qu'elles parviennent à s'y maintenir. Il y a souvent un temps nécessaire de préparation et de soutien à l'emploi. C'est pourquoi le CHRS mène une action volontaire et sans cesse renouveler en faveur de l'emploi, qui nous permet de proposer aux jeunes femmes un accompagnement « sur mesure » au plus près de leur besoin, animés par une éducatrice référente, en partenariat avec la mission locale et d'autres intervenants.

### ▪ **L'action du CHRS : partenariats et atelier emploi**

En 2022, 52 % des résidentes ont fréquenté l'atelier emploi du CHRS. Nous les incitons également à s'inscrire à la Mission Locale (45 %) et/ou à Pôle emploi (24%). 11 % ont pu être orientées vers des partenaires emploi pour faciliter leur accès aux recrutements ou aux dispositifs d'aide à l'emploi. 14% ont participé à des forum emploi, accompagnées et/ou orientées par une éducatrice du CHRS. Ainsi on observe que le premier interlocuteur pour amorcer leur démarche d'insertion professionnelle reste le CHRS. Il nous incombe donc de faciliter l'accès aux acteurs publics de l'emploi.

Un lien privilégié a été établi entre la Mission Locale Paris Centre (ML) et le CHRS pour mettre en œuvre un accompagnement renforcé des résidentes. Cela s'est concrétisé depuis plusieurs années par un atelier emploi coanimé régulièrement au CHRS une conseillère en insertion sociale et professionnelle de la ML et une éducatrice du CHRS ce qui permet de proposer des offres d'emploi adaptées aux jeunes femmes. Des sessions sont consacrées à la préparation des entretiens d'embauche/réalisation de CV ou aux offres de recrutements de la ML. C'est aussi une porte d'entrée pour faciliter leur inscription et leur suivi renforcé ensuite par un.e conseiller.e à la Mission Locale.

Si nous sommes parvenues cette année à maintenir un rythme régulier de ces ateliers (deux ateliers par mois), nous avons en revanche dû renoncer en raison d'un sous-effectif de l'équipe éducative à maintenir un atelier emploi hebdomadaire animé par une travailleuse sociale. Nous avons néanmoins toujours veillé à proposer aux jeunes femmes un accompagnement « sur mesure » au plus près de leurs besoins afin de favoriser leur mobilisation et repérer les freins rencontrés. La connaissance de notre public et la capacité d'adaptation de la conseillère emploi de la Mission Locale lors des ateliers permet un travail fluide avec l'équipe et nous l'en remercions.

Nous avons cependant déploré cette année le retrait « en silence » d'un partenaire engagé depuis plusieurs années dans une convention tripartite (CHRS, Mission Locale et Ville de Paris) permettant aux résidentes un accès facilité aux recrutements de la ville de Paris. Après le départ, au printemps 2022, de la chargée de mission très engagée sur le sujet, nous sommes restés, la ML et le CHRS, sans interlocuteur. Nous espérons qu'en 2023 la Ville de Paris se remobilisera sur ces questions, essentielles pour la réinsertion des jeunes femmes.

Dans le cadre de nos actions en faveur de l'emploi, le CHRS a continué de financer en 2022 des cours de Français Langue Etrangère (FLE) aux résidentes, notamment à celles sans papiers qui ne peuvent pas accéder aux dispositifs de l'emploi ou de la formation.

## ▪ Bilan

En fin d'année, 44% des résidentes se trouvaient en situation d'emploi. Leur accès à l'emploi se fait davantage dans le cadre d'une insertion durable sur le marché du travail (25% en CDI), à parts égales à temps partiel et à temps plein. 5 % travaillent en CDD et 8% en contrat d'intérim. En revanche le nombre de contrat unique d'insertion, contrat aidé, emploi d'avenir reste toujours minime : seules 4% des jeunes femmes en ont bénéficié en 2022. Ce type de dispositif a toujours été marginal pour notre jeune public et nécessiterait la mise en place d'une politique de l'emploi volontariste pour le rendre plus accessible.

Les domaines d'activité les plus représentatifs sont d'abord les services d'aides à la personne et aux collectivités (40%), les services administratifs et commerciaux (20%), le secteur de la vente/distribution (19%), l'hôtellerie/restauration (11%), la santé/méxico-social et la manutention (5%).

Ainsi depuis 2 ans, la crise sanitaire liée à la COVID-19 est venue se rajouter aux difficultés rencontrées par les jeunes femmes sur le marché du travail. L'emploi des résidentes du CHRS se fait majoritairement dans des secteurs où le télétravail est peu développé. De nombreuses grandes enseignes de distribution, vente, restauration ont considérablement ralenti leur embauche ces deux dernières années ou dégradé leurs conditions d'embauche (ex, contrats précaires, salaires réduits au minimum légal ou conventionnel...), ce qui a fortement impacté la recherche d'emploi des résidentes.

10% des résidentes poursuivent leurs études ou ont entamé une formation. Il s'agit de CAP vente, agente d'entretien, petite enfance, de formation de monitrice éducatrice, d'école d'infirmière, de BAC pro, de BTS commerce et d'études supérieures à l'université. Ces étudiantes font preuve d'assiduité dans leurs études et cumulent, pour la plupart, un job étudiant et leurs études. Deux étudiantes, en situation irrégulière, continuent malgré tous les obstacles à poursuivre leur parcours de qualification.

En fin d'année, 39% des résidentes sont, et parfois de manière « intermittente », sans activité. Cela dépend fortement de leur date d'arrivée au CHRS. Nous observons qu'il faut généralement plusieurs mois avant que leur situation ne se stabilise pour pouvoir s'engager dans une recherche d'emploi et qu'ensuite ces démarches portent leur fruit. Mais il arrive également que des jeunes femmes se démobilisent au cours de leur parcours et, découragées, s'installent dans l'inactivité, perdent leur emploi ou alternent entre des périodes d'activité et d'inactivité plus ou moins longues.

Compte tenu des missions du CHRS tournées vers l'insertion, nous sommes également obligées de faire le constat d'un décalage, voire d'une inadaptation entre ces attentes et la réalité de certaines jeunes femmes accueillies. Lorsque les troubles psychiques sont trop envahissants, que la dépression inhibe toute volonté, que le parcours d'errance a fortement imprimé sa marque sur les comportements et la temporalité des jeunes femmes, que les addictions sont très présentes, il est difficile de les mobiliser en faveur d'un projet professionnel et face aux exigences du marché du travail.

C'est notamment le cas de 4% des jeunes femmes qui bénéficient d'une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) et peuvent ainsi bénéficier d'un parcours adapté dans l'emploi et la formation. Mais souvent l'équipe se heurte à un refus catégorique des jeunes lorsque cette problématique est repérée. Trop stigmatisante, cette notion de handicap est largement rejetée par les jeunes femmes que nous accompagnons tout comme les dispositifs qui les incarnent : « *Victime c'est déjà difficile mais alors handicapée c'est non !* ».

## **Accompagnement vers le logement**

L'accès au logement est la dernière étape de l'accompagnement proposé aux résidentes. L'inscription comme demandeuse de logement social est l'une des premières démarches proposées dans le cadre de l'accompagnement social au CHRS. En effet, l'attribution pouvant prendre de nombreuses années, l'équipe éducative insiste auprès des résidentes pour faire cette démarche rapidement et l'actualiser régulièrement.

En 2022, 65% des résidentes sont inscrites comme demandeuses de logement social. L'envoi du dossier DALO est complémentaire dès qu'une jeune femme peut y prétendre. Cette année 23% des résidentes ont également déposé un dossier DALO avec l'aide de l'équipe éducative.

Mais si l'accès au logement est un des axes majeurs de l'accompagnement abordé dès l'arrivée tant par les résidentes elles-mêmes que par les référentes sociales, le frein principal réside dans les faibles salaires des jeunes femmes qui gagnent en majorité entre 900 et 1100 euros bruts mensuels.

En 2022 sur les 29 départs :

- L'accès au logement privé reste une « exception » : seule 1 résidente a pu y accéder.
- Le logement social reste lui aussi une denrée rare puisque seules 5 jeunes femmes s'y sont installées.

Les sorties du CHRS se sont fait majoritairement (7 résidentes) par le biais d'un accès à une résidence sociale, dernière étape avant l'accès au logement entièrement autonome. Ces sorties ont doublé par rapport à l'année dernière et représentent une évolution positive dans leur parcours. Cela atteste également de notre collaboration renforcée avec le SIAO.

Les autres jeunes femmes sont parties pour des projets de vie en couple (3) ou des retours en famille souvent pour les plus jeunes (4). Par ailleurs, 4 jeunes femmes sont parties du CHRS sans nous informer de leur destination. C'est un phénomène régulièrement observé. Soit l'orientation en CHRS ne correspond pas au rythme de la personne, c'est parfois trop tôt dans leur parcours, soit le collectif est trop pesant, soit le travail autour de la prise en charge des violences génère trop d'appréhension.

5 résidentes ont également fait l'objet de réorientation vers une structure sociale type CHRS/CHU. Parmi elles, 2 résidentes ont fait l'objet d'une réorientation en raison d'une fin de prise en charge immédiate, consécutive à des faits de violence ou de mise en danger du collectif, 2 résidentes ont été réorientées vers des structures mieux adaptées à leurs troubles psychiatriques et 1 résidente vers un autre centre d'hébergement après un long accompagnement au CHRS qu'elle ne parvenait plus à investir.

Souvent les jeunes femmes qui ont accédé à un logement autonome ou à une résidence sociale reviennent voir l'équipe éducative du CHRS. Nous les accompagnons ainsi plusieurs semaines, voire plusieurs mois dans cette transition jusqu'à ce qu'elles trouvent de nouveaux repères.

Cette année nous avons pour projet de remettre en place un atelier logement afin d'informer les jeunes femmes sur les différents dispositifs en faveur du logement, travailler autour du budget, renouer des partenariats avec des bailleurs sociaux afin de diversifier l'offre de logement proposée aux résidentes. Là encore les changements d'équipe et le besoin d'assurer la continuité des suivis éducatifs ont parfois pris le pas sur nos ambitions. Nous souhaitons dès 2023 pouvoir consacrer des temps de travail à cette thématique.

## **L'accès au droit**

### **▪ Situation administrative des jeunes femmes**

L'hébergement et l'accompagnement de jeunes femmes victimes de violences en situation irrégulière sur le territoire est une difficulté récurrente que nous rencontrons depuis plusieurs années. D'un côté notre mission est l'accueil « inconditionnel » des jeunes femmes victimes de violences, mais rien ne garantit par la suite la régularisation des femmes que nous hébergeons. Or comment s'insérer lorsqu'on est en situation irrégulière ? En travaillant sans être déclarée, sans aucune protection juridique et sociale contre des conditions d'exploitation, sans justificatif de ressources pour engager des démarches en faveur du logement... Très rapidement la spirale de l'angoisse et de l'attente marque l'accompagnement de ces jeunes femmes et bloque leur parcours. Les durées d'hébergement s'allongent et mettent à mal également la fluidité des lieux d'hébergement.

En 2022, près de 10% des résidentes accueillies au CHRS sont en situation irrégulière sur le territoire et la majorité d'entre elles ne veulent pas revenir dans leur pays même lorsqu'une obligation de quitter le territoire a été prononcée.

La plupart sont des femmes qui ont épousé un Français, devenu rapidement un conjoint violent, qui ont fui un mariage forcé ou des violences extrêmement graves. Malgré les dépôts de plainte, leur récit, la mobilisation d'autres associations partenaires et leur prise en charge au CHRS, leurs premières démarches en faveur de leur régularisation se voient souvent refusées.

En 2022, les accompagnements à la Préfecture représentent 14% des actions engagées par les travailleuses sociales auprès des résidentes. Accompagner ces jeunes femmes est chronophage et de plus en plus technique. Les titres de séjours et types de recours se multiplient. La liste des justificatifs demandés s'allonge sans cesse et les rendez-vous à la Préfecture sont particulièrement difficiles à obtenir. Pendant ce temps, les jeunes femmes passent leur temps à attendre et souvent désespèrent.

- **Soutien et accompagnement systématique d'un.e avocat.e et d'une éducatrice**

Fin 2021, face à ces constats, nous avons décidé de mettre en place des permanences d'une avocate ayant une pratique dédiée au droit des étrangers pour « décharger » les travailleuses sociales de ces démarches qui devenaient presque impossibles à mener à terme dans le cadre d'un accompagnement socio-éducatif global. Cette permanence a rencontré un très fort succès auprès des résidentes concernées qui, en lien avec l'équipe éducative, ont pu être accompagnées individuellement par l'avocate. En 2022, nous avons donc décidé de pérenniser cette initiative en organisant mensuellement des permanences avec l'avocate. Depuis, ce sont 24% des résidentes qui ont déjà pu être accompagnées. Certaines ont ainsi pu obtenir un titre de séjour ou débloquent leur situation administrative et entament des démarches d'insertion professionnelle. Les autres dossiers avancent et nous ne pouvons que constater l'effet bénéfique de cette intervention complémentaire tant du point de vue de l'accompagnement que du moral des résidentes qui se sentent davantage soutenues.

En parallèle, d'autres démarches ont été entreprises en 2022 pour favoriser l'accès au droit des résidentes. Des permanences d'avocat.es, en droit pénal, droit de la famille ou préjudice corporel, ont été régulièrement organisées au CHRS. Toutes les résidentes pouvaient ainsi rencontrer un.e avocat.e, pour des procédures judiciaires en cours ou à venir, ou simplement pour poser des questions sur leurs droits.

Par ailleurs, nous avons veillé en 2022 à ce qu'un.e avocat.e accompagne systématiquement nos résidentes lorsque celles-ci en avaient besoin dans le cadre d'une procédure judiciaire ou d'une enquête de police. En effet, le CHRS peut très rapidement mettre à disposition des jeunes femmes un réseau d'avocat.es expérimenté.es dans les affaires de violences conjugales et intrafamiliales qui acceptent l'aide juridictionnelle.

Il peut également arriver que certaines jeunes femmes soient rattrapées par leur passé d'errance, lorsqu'elles ont eu recours à des actes de délinquance pour survivre ou parfois contraintes par des réseaux. Le CHRS dépêche alors ces mêmes avocat.es pour s'assurer du respect de leur droit de la défense lors des gardes à vue et surtout des moyens de conserver la protection de leur adresse au CHRS si elles sont de nouveau confrontées à leurs anciens agresseurs ou réseau.

En 2022, 28% des jeunes femmes ont été orientées vers un.e avocat.e pour entamer une procédure individuelle et 10% vers une permanence juridique spécialisée droits des femmes pour recevoir des conseils.

Une travailleuse sociale accompagne systématiquement les jeunes femmes au tribunal ou au commissariat. En 2022, nous avons ainsi accompagné 17% des jeunes femmes au tribunal, et parfois les éducatrices elles-mêmes sont convoquées pour témoigner. Nous avons par ailleurs accompagné 33% des résidentes pour déposer une plainte ou une main courante au commissariat.

En outre, pour la toute première fois, l'association FIT, après une modification de ses statuts, s'est constituée partie civile lors d'un procès d'assises qui concernait des faits de viols, de tortures et actes de barbarie sur une jeune femme que l'association accompagne.

Aujourd'hui grâce au lien que nous avons pu nouer avec l'intervenante sociale du Commissariat de Paris Centre depuis 2021, les éducatrices prennent généralement contact en amont avec elle pour prendre rendez-vous afin qu'elle puisse accueillir la jeune femme, la rassurer et l'orienter vers le service le plus compétent selon les faits. Cet accompagnement, cette attention à l'accueil réservé aux victimes est essentielle pour leur permettre de franchir le pas, de se sentir en confiance, de changer le regard qu'elles peuvent avoir de la police et de la justice (ou le discours qu'elles ont parfois entendu) et surtout de savoir enfin que la honte doit changer de camp.

Cependant, face au constat du nombre alarmant de classements sans suite, d'acquittements ou de condamnations « symboliques » dans les dossiers de violences où nos résidentes sont les victimes, la direction a pris la décision fin 2022 d'aller plus loin dans l'accompagnement des résidentes sur leur accès au droit. En effet, le travail de l'avocat.e et la participation active de la résidente à son dossier constituent le socle minimal permettant de garantir les droits de la partie civile dans les dossiers de violences et ce dès la phase d'enquête préliminaire ou la phase d'instruction. Ainsi, il a été décidé fin 2022 de mettre en place dès 2023 une consultation d'avocat.e sur les dossiers en cours de chacune des résidentes pour s'assurer que le travail préparatoire au cours de l'enquête préliminaire ou de l'instruction est bien suivi par l'avocat.e commis.e d'office en charge du dossier et la résidente concernée.

En outre, à partir de 2023, chaque résidente se verra systématiquement attribuer un rendez-vous sur la permanence d'avocat dès son arrivée au CHRS afin qu'elle comprenne immédiatement ses droits et qu'un suivi efficace et de qualité soit mis en place sans perdre de temps.

#### ▪ **Formation des éducatrices**

Il a enfin été décidé de former les travailleuses sociales en droit pénal, procédure pénale (en se concentrant sur les infractions dont sont victimes nos jeunes hébergées en lien avec les violences conjugales et intrafamiliales). Ainsi, dès 2023, les travailleuses sociales bénéficieront de deux jours complets de formation afin de leur permettre d'assurer au mieux ce lien nécessaire et rassurant entre les résidentes et les avocat.es et de comprendre les procédures judiciaires des jeunes femmes qu'elles accompagnent. L'accent a également été mis sur la formation des travailleuses sociales sur les formalités administratives en lien avec l'attribution de l'aide juridictionnelle.

Il est temps que nos résidentes obtiennent justice pour toutes les violences qu'elles ont subies et qu'elles bénéficient de l'accès au droit qu'elles méritent. La précarité ne doit pas être un frein à la justice et les violences faites aux femmes doivent être, une bonne fois pour toutes, condamnées.

Désormais, l'association FIT a vocation à se constituer systématiquement partie civile dans les procès impliquant les jeunes femmes qu'elle accompagne.

## Les actions collectives

Le CHRS s'engage à accompagner les jeunes femmes vers la réinsertion sociale. Il est donc primordial que l'établissement soit un lieu sécurisant et aussi un lieu de vie afin que les résidentes puissent s'épanouir et s'émanciper. Pour cela, des animations hebdomadaires sont mises en place, ayant chacune des objectifs différents sur le plan socio-éducatif et culturel.

En 2022, 63% des résidentes ont participé aux activités collectives internes au CHRS et 48% ont pu bénéficier, quand elles l'ont souhaité, de sorties dans des lieux culturels (contre 37% l'année dernière). Grâce parfois à des fonds propres de l'association FIT, et notamment à des dons, l'équipe du CHRS a pu cette année proposer et partager avec les résidentes davantage d'activités qui ont eu impact très positif sur le collectif de vie.

### ▪ Vie collective au CHRS

#### Atelier « entre nous »

C'est un moment convivial que partagent les résidentes toutes ensemble en présence d'une éducatrice un jour dans la semaine. L'animation s'accompagne de quelques gâteaux à déguster ensemble. Cet atelier permet de favoriser le lien social et la prise de parole sur des sujets du quotidien, les tracas de tous les jours, dans un cadre bienveillant. C'est également l'occasion de présenter les nouvelles résidentes aux jeunes femmes hébergées et de faire le point sur l'ambiance et la vie en communauté au sein du CHRS. L'objectif est également de créer plus de proximité entre les résidentes et également avec toute l'équipe éducative, les résidentes pensant parfois à tort ne pouvoir s'adresser au quotidien qu'à leur référente sociale attitrée.

#### Atelier cuisine

L'atelier cuisine est animé tous les vendredis par Nadia la maîtresse de maison du CHRS. L'objectif est à la fois de rassembler les jeunes femmes autour d'un repas et de les inciter à cuisiner des repas peu coûteux et équilibrés à partir des produits de base de la banque alimentaire. C'est un moment de partage entre les résidentes et les professionnel.les de l'établissement. Il permet également de célébrer les anniversaires de la semaine pour rompre l'isolement et parfois repousser le sentiment de solitude en renforçant le lien social entre les résidentes. A l'origine de ce projet, Nadia explique que c'est « l'odeur du repas familial qui lui manquait », « cuisiner ensemble, tu vois dans leurs yeux que ça fait du bien ».

## ▪ Les activités d'été et d'hiver

Tout au long de l'année 2022, l'équipe éducative a mis en place des activités et sorties collectives pour les jeunes femmes. Ces moments partagés sont des instants où les jeunes femmes retrouvent des sensations de plaisir, l'envie de se remettre dans la vie...celle où on rit, où l'on profite, où l'on s'autorise à vivre dans « l'ici et maintenant », librement et avec d'autres. C'est surtout pour cela que ces temps sont organisés. Selon l'expression « FITéenne » consacrée c'est « *notre fabrique de jolis souvenirs* ». Des souvenirs qui viendront contrebalancer les moments de doute et de peines. Le vivre ensemble qui redonne confiance.

C'est aussi le moment de découvrir et d'éprouver la relation éducative autrement. Le fameux « pas de côté » qui rapproche, qui humanise, qui tisse « la bonne proximité » plutôt que la bonne distance. C'est d'ailleurs à ce titre que la maîtresse de maison participe à ces activités. Figure incontournable du CHRS, Nadia s'associe à l'équipe éducative pour organiser, prendre en charge certaines activités et surtout mobiliser les jeunes femmes par sa présence.

### Activités d'été

Cet été, l'équipe éducative a mis en place un programme estival dans des domaines variés.

Ainsi, les résidentes ont pu se prélasser sur la plage à Deauville, faire de l'accrobranche en pleine nature, de la barque sur un lac à Vincennes, profiter d'un moment de détente dans un hammam à Paris, visiter de nombreux musées et bénéficier d'une journée interculturelle au CHRS.

Ces activités d'été ont rencontré un franc succès puisque c'est quasiment une trentaine de résidentes qui ont pu profiter de ces espaces et ainsi vivre des journées de vacances et de détente. Cet aménagement du quotidien nous montre une fois de plus combien ces moments de respiration sont importants pour nos jeunes femmes.

### Activités d'hiver (paragraphe rédigé par Cécile WEREY, éducatrice spécialisée)

A l'occasion des vacances d'hiver, nous avons proposé différentes activités au CHRS et en dehors.

Le lundi 19 décembre, nous avons commencé par un peu de décoration : de l'accueil au salon, en passant par les escaliers et jusqu'aux bureaux, le CHRS s'est paré de guirlandes lumineuses. Le soir, plusieurs résidentes se sont retrouvées avec Magnaka (éducatrice spécialisée) dans le salon pour une soirée film.

En plus de la fête de l'association à laquelle plusieurs jeunes femmes avaient assisté la semaine précédente, nous avons organisé une fête du CHRS le mercredi 21 décembre. Une fois n'est pas coutume, le matin ce sont les éducatrices qui ont cuisiné pour les résidentes. Après plusieurs heures de préparatifs, la fête a pu commencer ! Nous avons partagé le repas en musique et mangé des kilos de chocolat avant de distribuer les cadeaux qui ont été appréciés par les jeunes femmes.



Nous avons terminé la semaine avec une soirée jeux de société le jeudi, et un atelier gâteaux de Noël avec Cécile et Nadia le vendredi où nous avons toutes pris autant de plaisir à découper et décorer les biscuits qu'à les manger !

La semaine suivante, une dizaine de jeunes femmes sont parties le lundi avec Cécile et Nadia pour une sortie patinoire qui, face à l'affluence, s'est transformée en goûter en terrasse dans Bercy Village décoré et illuminé pour les fêtes.

Le mercredi 28 décembre, nous nous sommes promenées au Marché de Noël des Tuileries avec trois résidentes, dont une qui n'avait jamais eu l'occasion de visiter un Marché de Noël auparavant et chacune a pu apprécier les lumières et les odeurs de crêpes et de cannelle.

Enfin, pour bien finir l'année, le vendredi 30 décembre Nadia a cuisiné un dernier festin de 2022 pour toutes les résidentes présentes !

Ces activités ont permis de créer une ambiance festive au CHRS. La période des fêtes est un moment difficile pour beaucoup de jeunes femmes hébergées, les activités et les sorties permettent de créer et renforcer les liens entre résidentes ainsi qu'avec l'équipe éducative et de rompre l'isolement. C'est aussi l'occasion pour les jeunes femmes d'accéder à des loisirs auxquels très peu d'entre elles ont accès. Ces deux semaines ont été un des temps forts de l'année au CHRS.

- **Actions de sensibilisation aux droits des femmes et à lutte contre les violences faites aux femmes**

#### Action sensibilisation/prévention autour de la Prostitution

Face à la précarité, à la sollicitation permanente des hommes, aux emplois à risque, aux propositions de soirées gratuites pour animer les bars, la tentation du « michetonnage », terme utilisé par les jeunes femmes pour déguiser ou supporter la prostitution, est réelle. Nous avons donc décidé cette année d'organiser au CHRS une action de sensibilisation autour de cette problématique.

Tout d'abord nous avons proposé aux résidentes un Ciné-débat autour de la projection du film « Shéhérazade » en présence des éducatrices. Cela nous a notamment permis d'aborder la question des « loverboy »<sup>4</sup> et aussi des violences sexuelles omniprésentes au sein de la prostitution. Nous avons ainsi pu amorcer une réflexion entre nous sans tabou, ni jugement, ni concept, laissant émerger les ressentis sur le film, parfois étayés des témoignages des jeunes femmes.

Au cours de la semaine suivante les éducatrices ont animé des discussions avec les résidentes présentes ou non à la projection autour de la prostitution. Cela nous a permis de recueillir un certain nombre de questions et de perceptions pour le débat annoncé avec une association spécialisée.

---

<sup>4</sup> Proxénète débutant une relation amoureuse avec une femme pour ensuite l'obliger à se prostituer.

Pour finir, nous avons invité des professionnelles de l'Amicale du Nid à venir échanger avec les résidentes. Nous avons notamment sollicité Delphine JARRAUD, déléguée générale de l'Amicale du Nid et membre du Conseil d'administration de l'association FIT, pour son expertise et pour la connaissance de notre public. Un grand nombre de résidentes étaient présentes et les échanges ont été très riches et animés.

Quelques exemples de questionnements des résidentes (selon leurs propres mots) :

- *Comment on rentre dans la prostitution ?*
- *Quand-est ce que ça commence la prostitution ?*
- *Est-ce que le michetonnage est une forme de prostitution ?*
- *Qu'est-ce qu'on risque au niveau de la loi ?*
- *Est-ce que la manière de s'habiller est un code envoyé aux hommes pour signaler la prostitution ?*
- *Est-ce que le fait de changer de copain très souvent sans demander de l'argent peut conduire ou être comparé à la prostitution ?*
- *Est-ce que c'est seulement quand il y a de l'argent en contrepartie de relation sexuelle qu'on peut parler de prostitution ?*
- *Comment vous (à l'amicale du Nid) travaillez avec les personnes prostituées ? Est-ce qu'il y a des filles qui ont arrêté puis sont retournées à la prostitution ou elles en sont sorties définitivement ?*
- *Si tout le monde sait ou dit que mon amie est une « pute », comment je dois me comporter avec elle alors que dans mon milieu c'est mal vu ? (Couper les ponts ou la soutenir ?)*
- *Est-ce que la prostitution c'est un métier ? Et dans ce cas pourquoi des gens font de la prévention et essaient de l'interdire ?*

Cette rencontre nous a ainsi permis de partager avec les résidentes un principe fondamental du projet associatif du FIT et commun avec l'Amicale du Nid : **la prostitution est une VIOLENCE et une personne prostituée n'est pas coupable mais VICTIME.**



*(source : site internet de l'Amicale du Nid - <https://amicaledunid.org>)*

La maison des femmes de Montreuil

Cette année nous avons également noué des liens avec la Maison des femmes de Montreuil. Lieu ressource emblématique, les jeunes femmes du CHRS ont trouvé là-bas un accueil chaleureux pour s'informer et participer à des groupes de parole de femmes. Sur place, nous avons pu solliciter des

partenaires spécialisés dans les droits des femmes et des familles. Nous avons également rencontré d'autres associations de soutien des femmes victimes de violences avec des projets innovants, notamment dans le domaine de l'art thérapie et apporter nous aussi notre soutien aux luttes communes, notamment lors de marches contre les féminicides.

### ▪ **Manifestations en faveur des droits des femmes**

Chaque année, membres de l'équipe éducative, direction, membres du Conseil d'administration, la Présidente (Séverine Lemièrre) et quelques résidentes participent ensemble à des manifestations de soutien aux droits des femmes, notamment les manifestations du 8 mars et du 20 novembre 2022 pour la lutte contre les violences faites aux femmes. Nous sortons les teeshirts et les badges customisés avec le logo de l'association FIT et les éducatrices organisent auparavant des ateliers pancartes pour inviter les jeunes femmes à créer leurs propres slogans et les inciter à prendre la parole. C'est souvent pour elles l'occasion de manifester pour la première fois. Une expérience toujours joyeuse et forte !

## **L'équipe salariée**

En 2022, l'équipe éducative salariée s'est stabilisée par rapport à 2021, avec le recrutement d'une éducatrice spécialisée en CDI et d'une éducatrice spécialisée en apprentissage. Cependant, le CHRS a malgré tout continué à subir quelques mouvements du personnel au sein de l'équipe éducative du fait des difficultés de recrutement dans ce secteur nécessitant le recours à une intérimaire et une professionnelle exerçant à titre indépendant. Par ailleurs, la salariée qui occupait le poste de psychosocio-esthéticienne est partie au cours de l'année et il a été décidé de ne pas la remplacer pour permettre en 2023 le recrutement d'une psychologue.

Au sein de l'équipe administrative et logistique, l'ancienne comptable a été remplacée au cours de l'été et une nouvelle secrétaire a été recrutée à temps partiel. Par ailleurs, l'équipe s'est renforcée de deux agentes d'accueil et de sécurité.